

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX****DELIBERATION N° 2023-27 DU 30 SEPTEMBRE 2023**

Nombre de conseillers en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Représentés : 0

Votants : 5

POUR : 5

CONTRE : 0

Abstention : 0

Quorum : 3

Le trente septembre deux mille vingt-trois à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL, Didier GABRIEL et Marie-Dominique SELETTI

Absent :

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 25/09/23

Date d'affichage : 25/09/23

**SIGNATURE CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES
DE RESIDENCE AUX FRAIS DE CANTINE SCOLAIRE
AVEC LA COMMUNE DE DAUMAZAN SUR ARIZE
POUR L'ANNEE 2023-2024**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention pour la participation des communes de résidence aux frais de cantine scolaire est signée chaque année avec les Communes de Daumazan et Campagne (les écoles de notre secteur étant situées sur ces communes).

Madame la Maire donne lecture de la convention pour la participation des communes de résidence aux frais de cantine scolaire avec la commune de Daumazan Sur Arize pour l'année 2023-2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- autorise Madame la Maire signer la convention pour la participation des communes de résidence aux frais de cantine scolaire avec la commune de Daumazan Sur Arize pour l'année 2023-2024 ;

- autorise Madame la Maire à signer chaque année ces conventions ;

Madame la Maire s'engage à informer le Conseil de la signature ainsi que de toutes modifications de ces conventions.